

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

M^{me} Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^{me} Julie Brisebois
Village de Senneville

M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Achilles-
Cartier

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

M^{me} Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce

Le 23 février 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE229294007

Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) à accorder un contrat à la firme « Groupe Marchand Architecture & Design inc. » pour les services professionnels en architecture, en ingénierie et en architecture de paysage pour les phases de conception et d'exécution du projet de réhabilitation du secteur de la Place des Nations, conformément à l'appel d'offres public 20220830PUBSP, et autoriser une dépense totale de 13 043 468,23 \$ taxes et contingences incluses Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau.

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE229294007

Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) à accorder un contrat à la firme « Groupe Marchand Architecture & Design inc. » pour les services professionnels en architecture, en ingénierie et en architecture de paysage pour les phases de conception et d'exécution du projet de réhabilitation du secteur de la Place des Nations, conformément à l'appel d'offres public 20220830PUBSP, et autoriser une dépense totale de 13 043 468,23 \$ taxes et contingences incluses Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau.

À sa séance du 1^{er} février 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat sera soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats pour le critère suivant :*
 - *Contrat que le comité exécutif juge nécessaire de soumettre à la Commission.*

Le 8 février 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat. La place des Nations, qui s'inscrit dans le *Cadre stratégique du parc Jean-Drapeau*, est le premier de quatre projets phares à venir. Son emplacement en fait d'ailleurs une porte d'entrée d'exception pour le parc. Ce grand projet est complexe et présente un certain nombre de particularités puisque c'est un lieu symbolique, historique et patrimonial. Sa singularité peut s'avérer un défi lorsque vient le temps de solliciter le marché. À cet égard, le Service rappelle en être à son quatrième appel d'offres. Lors des plus récents, en juillet et décembre 2021, le contrat était divisé en plusieurs lots, par quart de métier. Plusieurs firmes en architecture et en paysage ont déposé une soumission, mais aucune en ingénierie.

Devant ces résultats et sous les recommandations du contrôleur général, l'approche a été revue et un nouvel appel d'offres a été lancé le 21 novembre 2022, avec cette fois, un seul contrat. La SPJD a reçu sept soumissions, dont celle du Groupe Marchand Architecture & Design inc., qui a présenté la meilleure offre. L'analyse des soumissions révèle un écart de 4,2 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire ainsi que de 37,5 % avec l'estimation. Selon les personnes-ressources, cette différence se situe principalement dans les coûts reliés à la coordination (27 %) et à la surveillance de chantier en architecture (32 %). Ils ont ensuite précisé que l'estimation a été réalisée en 2020 par SNC-Lavalin, la SPJD l'a actualisé en 2022 pour prendre en compte l'inflation, mais n'a pas été ajustée au nouveau modèle de coordination. C'est essentiellement ce qui expliquerait les écarts pour l'un et l'autre des éléments au bordereau, puisque la firme d'architecture, qui assure la coordination des disciplines, prend un pourcentage plus élevé de la valeur des travaux. À la lumière de ces explications, les responsables de la SPJD ont recommandé d'aller de l'avant avec ce contrat.

Au cours de la période de questions qui a suivi, les commissaires ont demandé des précisions sur l'appel d'offres présenté en 2020, lequel a été annulé avant l'ouverture des soumissions. Ils ont également voulu savoir si la méthode *design-build* (conception-réalisation) avait été envisagée pour ce projet. Enfin, les personnes invitées ont été questionnées sur l'appui financier des gouvernements supérieurs ainsi que sur les modalités de travail entre les architectes et les ingénieurs. En réponse, elles ont expliqué que le projet est budgété dans le PDI et que des discussions se tiennent avec les deux paliers de gouvernements pour un financement global des quatre projets. En ce qui a trait au volet ingénierie versus le volet architecture, c'est une conception intégrée, c'est-à-dire que la conception des plans et devis se fait en même temps.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du SPJD pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat sera soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats pour le critère suivant :*
 - *Contrat que le comité exécutif juge nécessaire de soumettre à la Commission;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier:

À l'égard du mandat SMCE229294007 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.